

Site Natura 2000
« Rivière du Dragon »

Réunion publique d'information

Mercredi 20 Novembre 2013
Foyer polyvalent de loisirs
Courton-le-Haut

Animateurs :

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du
Milieu Aquatique

-

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne





Pourquoi conserver la biodiversité ?

Perte mondiale de biodiversité :

➤ Espèces végétales et animales

➔ **30% des espèces menacées d'extinction**



• **50 % des espèces vivantes** connues **pourraient disparaître d'ici un siècle.**

1 mammifère sur 5 ;
1 oiseau sur 8 ;
1 amphibien sur 3 ;
1 reptile sur 5 ,
7 plantes sur 10.





Pourquoi conserver la biodiversité ?

Perte mondiale de biodiversité :

➤ Ecosystèmes / Habitats naturels



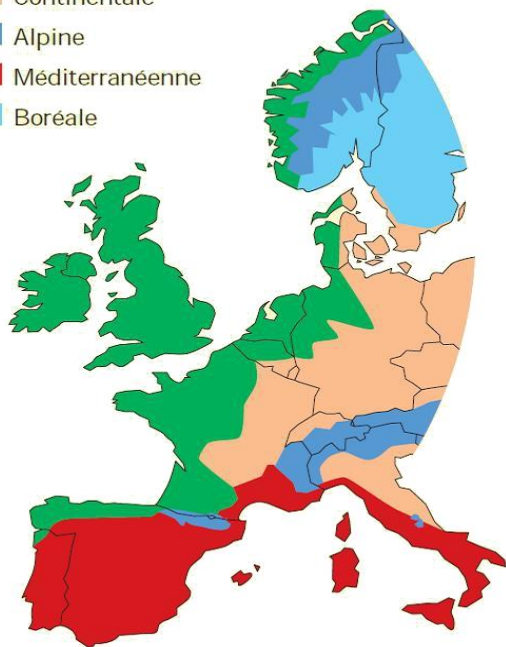
- **60% des écosystèmes de la planète** ont été **dégradés** au cours des 50 dernières années et les **2/3** des écosystèmes sont aujourd'hui **surexploités**
 - surpêche / déforestation / braconnage / commerce illégal,...
- **La destruction, la réduction et la fragmentation des habitats naturels :**
 - Urbanisation croissante (rupture des continuités écologiques, destruction de zones humides et de forêts);
- **Perte des activités agricoles traditionnelles**
 - Modification des pratiques agricoles (abandon du pastoralisme, mise en culture de prairies, drainage de zones humides).



La France, un patrimoine naturel exceptionnel

Zones bio-géographiques :

- Atlantique
- Continentale
- Alpine
- Méditerranéenne
- Boréale



Le territoire français est au carrefour des grandes zones naturelles européennes.

Au **8^e rang mondial (4^e rang européen)** des pays abritant le plus grand nombre d'**espèces mondialement menacées**.

1^{ère} place en Europe pour la Biodiversité des amphibiens (38 espèces), des oiseaux (357 espèces) et des mammifères (120 espèces).

4 des 5 principales zones biogéographiques européennes sont présentes en France.



©FDAAPPMA 77



©FDAAPPMA 77



©FDAAPPMA 77



Sources : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Un-constat-d-erosion,19291.html>

La politique Natura 2000

Une politique européenne :

- **Pour assurer la conservation** de la faune, de la flore et des habitats naturels;
- **Créer un réseau cohérent d'espaces remarquables.**

Régie par 2 Directives :

- « Oiseaux » (1979) et
- « Habitat - Faune - Flore » (1992)





La politique Natura 2000

Stratégie propre à chaque état de l'UE :

- **Obligation de résultats** mais pas de moyens ;
- **Conciliation** des activités socio-économiques et de la conservation des espèces et des habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire ;
- **La France privilégie la concertation et le volontariat**, avec la règle des 3C :

**Concertation, Conciliation,
Contractualisation**





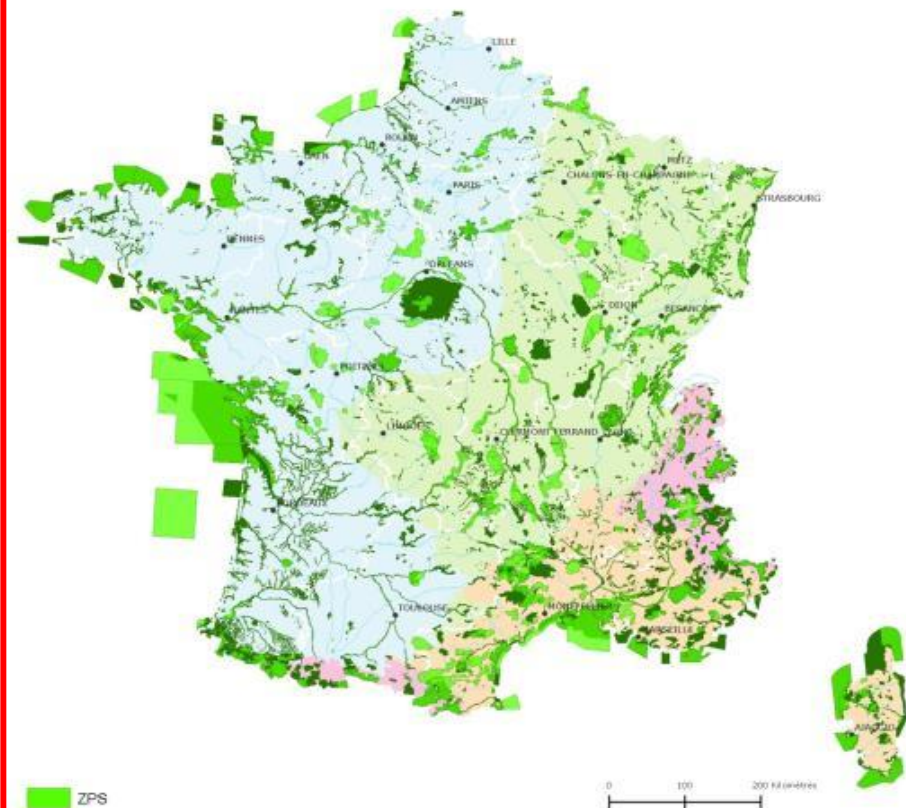
Natura 2000 en France

1 753 sites Natura 2000, dont :

- **384 sites** en faveur des Oiseaux
- **1369** en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales
- **6,9 millions ha** terrestres
- **12,5 %** du territoire français
- **8500 communes** concernées, soit 23% des communes de France

Réseau Natura 2000

état au 31 décembre 2010



- ZPS
- SIC
- Hydrographie
- Domaine alpin
- Domaine atlantique
- Domaine continental
- Domaine méditerranéen



Natura 2000 en Seine-et-Marne

18 sites Natura 2000 très variés :

➤ **14** en faveur d'habitats naturels et d'espèces animales et végétales

- 4 sites à dominante forestière
- 5 sites rivières
- 3 sites carrières
- 2 sites marais

➔ **4** en faveur des Oiseaux

➔ **66 000 hectares** en site Natura 2000 soit 11 % du territoire (2/3 de la superficie Natura 2000 en Ile-de-France)

- **159 communes concernées (31 %)**
- **Tous les documents de gestion approuvés**
- **Tous les sites en animation d'ici à la fin 2013**



La mise en œuvre de Natura 2000

1. Désignation du site Natura 2000

2. Rédaction d'un document propre au site Natura 2000, en fonction des enjeux de conservation → le Document d'Objectifs



Le Document d'Objectifs (DOCOB), est un document de diagnostic et d'orientation pour la gestion des sites Natura 2000.

3. Gestion des sites de façon contractuelle et concertée

➤ Mise en œuvre des actions préconisées dans le DOCOB (Contrats et Charte Natura 2000) sur la base du volontariat

= Mise en œuvre du Document d'Objectif / Animation du site Natura 2000



Animer un site Natura 2000 :

- **Communication / Information sur Natura 2000**
- **Suivis écologique et socio-économique du site**
- **Mise en œuvre de la contractualisation :**
Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Autres contrats
- **Organisation de la concertation**
- **Veille juridique**
- **Suivi administratif**



Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

Espèces et habitat naturel d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site



La Lamproie de Planer
(*Lampetra planeri*)



Mégaphorbiaies hydrophiles
d'ourlets planitiaires et des étages
montagnard à alpin



Le Chabot
(*Cottus gobio*)

Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

La Structure porteuse :



Communauté de communes « G.E.R.B.E. »

= Guilde Economique Rurale de la Brie Est

- Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000
- A mandaté le groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour animer le site « Rivière du Dragon »



Fusionnée depuis avec la Communauté de communes du Provinois





La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :

- Intervention sur tout le territoire Seine-et-Marnais
- Accompagnement des exploitants agricoles :
 - = conseils techniques à la production
 - = sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Promotion des Mesures Agro-Environnementales notamment celles propres à Natura 2000 = MAEt (territorialisées)



↳ Assure le volet Agricole de l'animation du site Natura 2000 dont les Mesures Agro-Environnementales territorialisées.



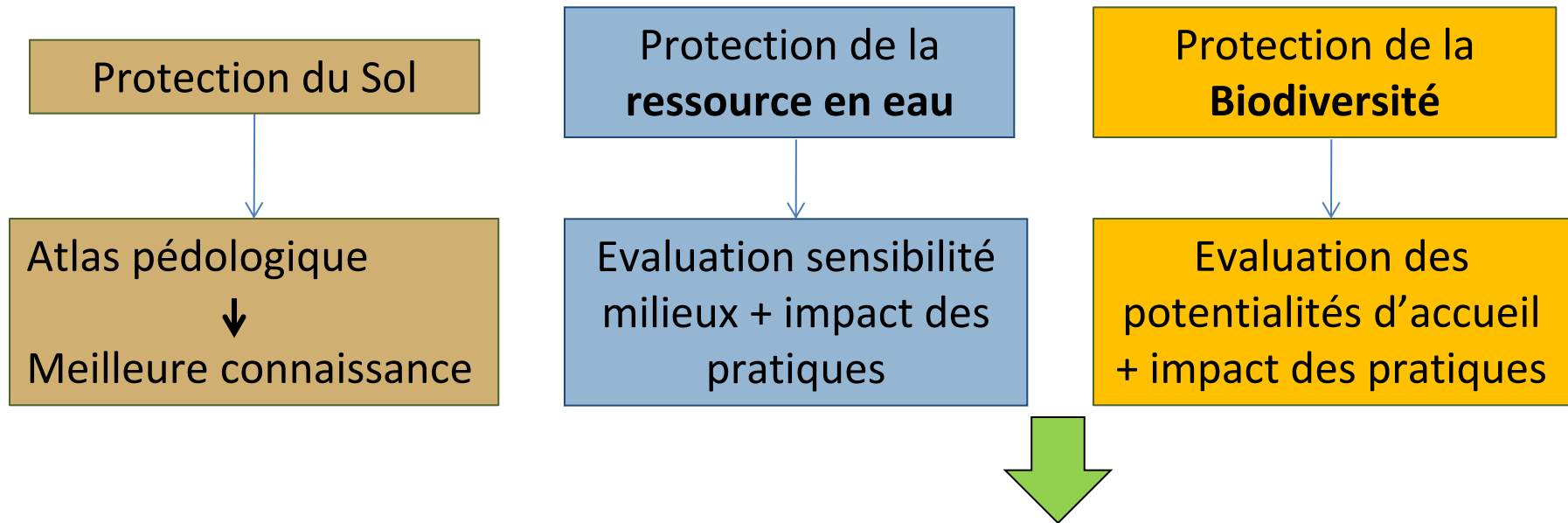
L'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Site Natura 2000 du Dragon
Réunion publique
du 20 novembre 2013
à Saint-Loup-de-Naud

Les actions de la CA77 en faveur de l'environnement



Accompagner les agriculteurs dans une prise en compte des ressources naturelles



- **Propositions de pistes d'action : modification de pratiques et réalisation d'aménagements** (ex. baisse des utilisations phytos, implantation de haies)
- **Accompagnements** techniques et réglementaires tout en assurant la viabilité économique du système d'exploitation

Les actions de la CA77 en faveur de la Biodiversité



- Animation sur 5 territoires à enjeux Biodiversité
- Réalisation de Diagnostic Biodiversité d'exploitation
- Accompagnement dans le montage et la réalisation de projets d'aménagements
- Suivi des ENI (Effet Non Intentionnel) – Plan Ecophyto
- Animation d'une charte pour la biodiversité en milieu agricole
- Partenariat sur le programme Agrifaune
- Animation auprès des apiculteurs
- Animation sites Natura 2000

L'animation Natura 2000



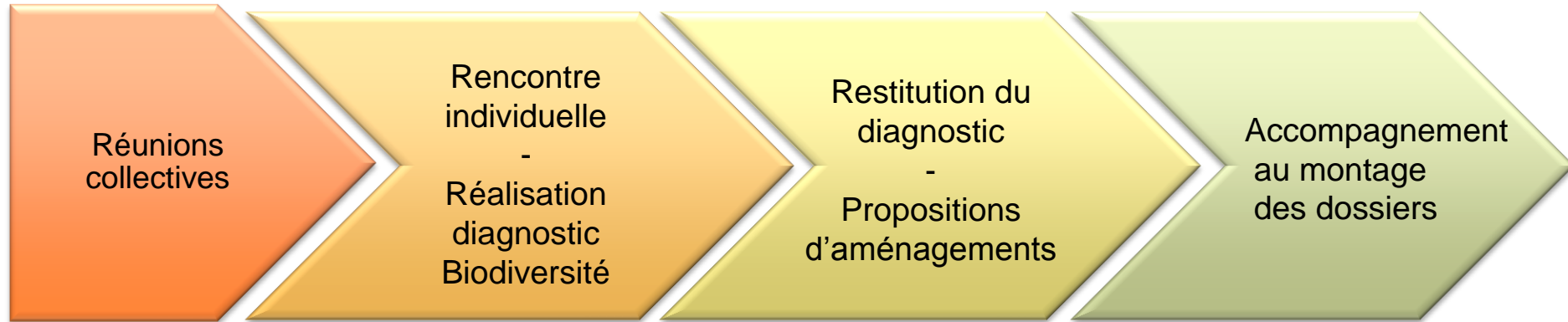
- La CA77 est co-animatrice de 2 sites Natura 2000 en Seine-et-Marne
 - Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin
 - Une trentaine d'agriculteurs concernés
 - La rivière du Dragon
 - Une dizaine d'agriculteurs concernés
- **Objectifs:** Accompagner les agriculteurs dans une démarche volontaire d'évolution de leurs pratiques et d'aménagements de leur exploitation.

Les principales phases de l'animation



- 1) Collecte des données locales
- 2) L'accompagnement technique
- 3) Le suivi des agriculteurs
- 4) L'accompagnement et la formation des agriculteurs
- 5) La communication

L'accompagnement technique



Conseil

Expertise agronomique
et environnementale

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMPAGNE ARDENNES
SEINE-ET-MARNE

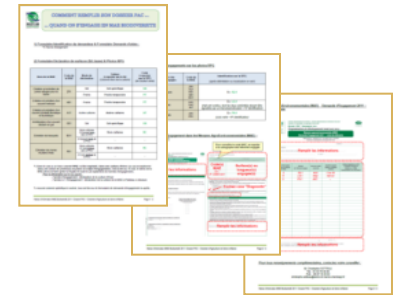
Diagnostic biodiversité d'exploitation

Exploitations à dominante grandes cultures
Seine-et-Marne

Nom de l'exploitation
Nom de l'agriculteur
Commune

Diagnostic réalisé le :
Par : M. Christophe SOTTEAU

SEINE-MARNE 77 LE DEPARTEMENT | île de France | Europe 2014-2020



Les Outils d'accompagnements financiers



- Les Mesures Agro-Environnementales
 - Accompagnements financiers pour la création de couverts et bandes enherbées, l'entretien d'éléments fixes du paysage, la réduction des produits phytosanitaires
 - Engagement sur 5 ans
 - Respect d'un cahier des charges

- Le Plan Végétal pour l'Environnement
 - Dispositif **d'Aide à l'investissement pour :**
 - La restauration de mares
 - L'implantation de haies ou alignement d'arbres

Le suivi des agriculteurs



Agriculteurs

Ayant souscrits

N'ayant pas souscrits

Conseils + proximité + suivi

- **Pratiques agricoles parcellaires**

- Enregistrement des pratiques agricoles et calcul des indicateurs

- **Suivi administratif**



Accompagnement et formation



- Accompagnement individuel sur les aspects agronomique et technico-économique
- **Des formations spécialisées:**
 - Formation « Production Intégrée »
 - Formation « Entretien bord de cours d'eau »
 - Formation « Reconnaissance des auxiliaires de cultures »
 - A la carte selon besoins



La communication



- **Des supports de communication:**

- Bulletin d'information
- Cahiers des charges des mesures
- Plaquette de présentation
- Fiches techniques
- Articles de presse
- Site internet



Conclusion

- Un accompagnement de proximité et suivi dans le temps
- Une expertise agronomique et technique :
- Des équipes pluridisciplinaires à la CA77
- Un respect de la viabilité économique des exploitations
- Des partenariats importants : FDP, FDC, CG77



**Faire évoluer les pratiques favorables
à la biodiversité**

Merci de votre attention

Site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique (FDAAPPMA 77)

→ Association de protection de la nature

- Principales missions :

- Fédère les associations locales, organise et encadre la pêche de loisir ;
- Forme, informe, sensibilise sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité ;
- Gère la faune piscicole ;
- Participe à la police de la nature (Gardes de Pêche) ;

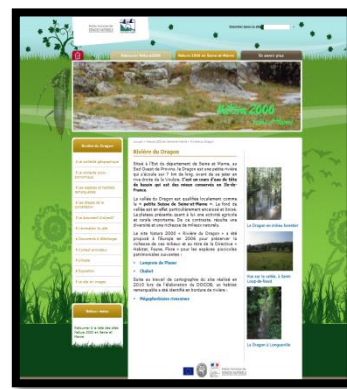
- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne :
 - = opérateur de plusieurs sites Natura 2000
 - = animateur de 3 sites Natura 2000 : « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », « Rivière du Dragon » et « Rivières du Loing et du Lunain ».





Communication et Information sur Natura 2000 :

- **Edition de bulletins d'information** à destination des propriétaires ;
- **Accompagnement des élus et des riverains**
 - Dans la réalisation de leurs projets en site Natura 2000.
 - Conseils de gestion favorables aux espèces remarquables et à la biodiversité ordinaire du site.
- **Alimentation d'un site Internet qui contient :**
 - Les actualités ;
 - Les informations essentielles sur les habitats naturels et les espèces du site Natura 2000 ;
 - Les documents officiels (Documents d'Objectifs, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Comptes-rendus de Comité de pilotage, etc.).
 - <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon>





Sensibilisation à la protection des milieux :

En réalisant des animations auprès des scolaires sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».





Les suivis écologiques

Les pêches électriques

⇒ Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et du peuplement piscicole de la rivière



Suivi de 6 stations sur le site

Stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB,

- Représentatives du milieu en termes d'habitats naturels aquatiques.

L'Inventaire floristique

Suivi de 11 stations sur le site

Stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB,

- Suivi de l'évolution de l'habitat naturel « Mégaphorbiaie ».





La contractualisation volontaire :

- La Charte Natura 2000 propre à chaque site

Liste des bonnes pratiques pour une gestion des espaces compatible avec la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire du site en question.



- Les Contrats Natura 2000

Ensemble de dispositions financières pour effectuer des travaux nécessaires à l'amélioration de l'état de conservation d'une espèce ou d'un habitat naturel sur des parcelles privées ou de collectivités territoriales.



La Charte Natura 2000 :

- **Engagement d'une durée de 5 ans** (mais pouvant être rompu),
- **Engagement entre l'Etat et le propriétaire.**
- **Exonère d'une partie de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties** (TFNB)
- **Exemples de « bonnes pratiques » qu'elle préconise :**
 - **Respecter la réglementation** (Code de l'Environnement, Loi sur l'Eau, Code rural,...).
 - **Accorder l'accès des terrains à la structure animatrice** et les personnes qu'elle mandate.
 - **Ne pas déposer d'ordures** (ménagères, décharge de déblais et de démolition,...).
 - **Ne pas utiliser de véhicules à moteurs** en dehors de voies prévues.
 - **Arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires** (herbicides, fongicides, molluscicides, rodenticides, insecticides) **et des fertilisants** (organiques ou minéraux, amendements calcaïques).
- Téléchargeable :

<http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/all/files/seine-et-marne/files/dragon/files/documents/CharteN2000.pdf>





Les Contrats Natura 2000 :

- **Financés à 100% par l'Etat et l'Union Européenne**
- Exemples :
 - **Entretien de la végétation :**
 - Gestion des embâcles
 - Gestion des boisements et de la végétation en berge
 - Travaux de fauche pour l'entretien des milieux ouverts
 - **Travaux de restauration des continuités écologiques**
 - Effacement ou aménagement des ouvrages
 - **Chantier de gestion de peupleraies**
 - Par gestion extensive ou de reconversion en boisements naturels
 - **Restauration de la rivière :**
 - Restauration des habitats naturels aquatiques
 - Travaux de protection de berge (méthode douce en génie végétal)
 - Restauration de frayères
 - Travaux d'élimination d'espèces indésirables



La Charte et les Contrats Natura 2000 :

Quels sont leurs avantages ?

- **Exonération partielle de la Taxe Foncière sur les parcelles Non Bâties (TFNB)**
- **Participation à la préservation** de la qualité du site Natura 2000 et **conservation** des espèces et de l'habitat naturel,
- **Mise en valeur** du patrimoine biologique de votre territoire.



La contractualisation volontaire :

- Charte et Contrats Natura 2000 sont disponibles pour :
 - Les propriétaires privés (et indirectement les locataires)
 - Les collectivités territoriales
 - Les exploitants agricoles
 - Les gestionnaires (sous réserve d'accord du propriétaire)



Veille juridique :

➤ **Informers les élus et les riverains** sur les **dispositions législatives et réglementaires** existantes en site Natura 2000

→ **L'Évaluation des incidences en site Natura 2000**

Évaluer les impacts des projets **uniquement** sur les **habitats naturels** et les **espèces des « Directives Natura 2000 »**,

Mettre en adéquation les projets vis-à-vis des **enjeux liés à Natura 2000** (interroger en amont des conséquences sur le site Natura 2000)

→ L'objectif de l'évaluation des incidences en site Natura 2000 n'est pas d'empêcher tous les projets



Formation des élus locaux pour transmettre les informations relatives à cette législation particulière





Le rôle de l'animateur de site Natura 2000

- Quelqu'un à votre écoute → Posez-lui toutes vos questions.
- Une personne ressource → Demandez-lui des conseils, des contacts, de la documentation,...
- Un gestionnaire d'espace naturel → Il connaît les espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire et les mécanismes généraux des écosystèmes à conserver et à valoriser
- Un accompagnateur dans vos projets en site Natura 2000 → Il sera là pour vous aider à réaliser vos projets en site Natura 2000 dans le respect des espèces et des habitats naturels ayant justifiés sa désignation.





L'animation d'un site Natura 2000, c'est donc :

- **Conserver / valoriser** les espèces et les habitats naturels,
- **En concertation** avec les riverains, les élus et les acteurs locaux,
- **Pour concilier** les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique
- Grâce à des **contractualisations volontaires** entre les propriétaires et l'Etat (Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales territorialisées).



**Merci de votre
attention**



Vos animateurs Natura 2000 du site « Rivière du Dragon »

• Clémentine GAND

Référente Contrat Natura 2000, Charte et
Évaluation des incidences

Chargée d'études Natura 2000

FDAAPPMA 77

01.64.39.03.08.

natura2000.riviere77@orange.fr

www.federationpeche.fr/77/

• Christophe SOTTEAU

Référent Volet Agriculture et MAEt

Chargé d'études Biodiversité

Chambre d'Agriculture 77

01.64.79.30.48.

christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr

www.chambres-agriculture.fr/

<http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon>

<http://seine-et-marne.n2000.fr/>